

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de novembre 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à la quelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**00-11-280**

**Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2000.

ADOPTÉE

**00-11-281**

**Nomination du maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseiller Claude Ménard, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**00-11-282**

**Nomination d'un représentant à la MRC**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseiller André Bergeron soit nommé représentant de la Ville de Princeville pour représenter le maire au conseil de la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

00-11-283

**Formulaires de cour municipale – Mandat à l'UMQ**

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrits au bon de commande préparé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2000;

Proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, résolu unanimement :

QUE la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par Louise Levasseur, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2000;

QUE la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la municipalité consent, en considération des services rendus par l'Union des Municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat;

QUE copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

00-11-284

**Prolongation du contrat d'évaluation – 31 décembre 2000 Ex-Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de prolonger les contrats de tenue à jour d'évaluation foncière et de la valeur locative débutant le 15 septembre 2000 jusqu'au 31 décembre 2000 avec la firme ÉVIMBEC LTÉE, et ce, aux mêmes conditions que le contrat initial. Le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents relatifs à cette prolongation de contrat.

ADOPTÉE

## Rapport du maire sur la situation financière

### 1°) Rapport financier 1999

Au 31 décembre 1999, l'Ex-Ville de Princeville complétait son année financière avec des revenus de **3 921 328 \$** et des dépenses de l'ordre de **3 524 289 \$**. Le surplus accumulé était de **213 232 \$**, le surplus réservé de **544 243 \$** et le capital non engagé du fonds de roulement à **200 000 \$**.

Le rapport des vérificateurs indique qu'à cette date les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Quant à la dette elle se soldait, à la baisse, à moins de **2,310 M \$**.

Au 31 décembre 1999, l'Ex-Paroisse de Princeville complétait son année financière avec des revenus de **1 208 837 \$** et des dépenses de l'ordre de **1 030 789 \$**. Le surplus accumulé était de **269 461 \$**, le surplus réservé de **114 540 \$** et le capital non engagé du fonds de roulement à **41 330 \$**.

Le rapport des vérificateurs indique qu'à cette date les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité. À mentionner que l'Ex-Paroisse ne possédait aucune dette.

### 2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier

En 2000, le budget adopté de l'Ex-Ville de Princeville est équilibré à **4 064 922 \$**. Au cours du présent exercice, le conseil a approprié du surplus réservé – « *Fraternité des Policiers* », un montant de **30 000 \$** pour le renouvellement de la convention collective ainsi qu'un montant de **100 000 \$** du surplus réservé – « *Ventes de terrains* » pour développement domiciliaire pour rembourser une partie du capital lors d'un refinancement.

Finalement un montant de **100 000 \$** du surplus réservé a été approprié lors des prévisions budgétaires 2000.

En 2000, le budget adopté de l'Ex-Paroisse de Princeville est équilibré à **1 396 780 \$**.

De plus, un achat de terrains pour fins de revente a été fait à même un emprunt au fonds de roulement de **45 525 \$** pour l'Ex-Ville et de **29 475 \$** pour l'Ex-Paroisse.

Quant aux résultats de l'année en cours de ces municipalités, ils se solderont par l'équilibration des revenus et des dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

### 3°) Dernier programme triennal en immobilisations

Pour l'Ex-Ville de Princeville le programme triennal des dépenses en immobilisations totalisait pour 2000 - **1 136 800 \$**, pour 2001 - **1 110 000 \$** et pour 2002 - **1 125 000 \$** consistant, en plus des dépenses d'immobilisations à même les revenus, de divers travaux de développement résidentiel et industriel, de travaux pour l'approvisionnement en eau potable ainsi que d'acquisition de terrains à des fins industrielles.

Pour l'Ex-Paroisse de Princeville, le programme triennal des dépenses en immobilisations totalisait pour 2000 – **400 000 \$**, pour 2001 – **500 000 \$** et pour 2002 – **300 000 \$** consistant en plus des dépenses d'immobilisations à même les revenus de travaux de construction de chemins municipaux.

Les dépenses inscrites pour 2000 sur ces programmes mais non réalisées seront réévaluées et/ou reportées à une autre année.

**4°) Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2000**

La rémunération des membres du conseil est de **20 000 \$** pour le maire et **6 666.66 \$** pour chacun des conseillers alors que l'allocation de dépenses est de **10 000 \$** pour le maire et **3 333.34 \$** pour chacun des conseillers.

**5°) Orientations générales 2001**

Suite au regroupement, le conseil municipal et les employés mettent les efforts nécessaires pour que la transition vers la nouvelle Ville s'effectue en douceur, et malgré la nouveauté et le peu de vécu de cette nouvelle entité, chacun met son expérience au profit de l'ensemble.

La nouvelle Ville adoptera pour 2001 son premier budget regroupé. Le conseil s'y penchera dans les semaines qui viennent avec l'objectif de maintenir un bon niveau de services pour le bien-être de l'ensemble de la population.

Déjà des orientations spécifiques se dessinent et des comités ont été mis en place pour les approfondir et soumettre des plans d'action. Leurs travaux débiteront bientôt et toucheront des facettes aussi variées de la vie municipale que la localisation optimale du parc industriel, la revitalisation commerciale du centre-ville, la mise en place d'une politique familiale ou la promotion, à l'extérieur de nos limites, du développement résidentiel unifamilial et multifamilial. D'autres sujets et enjeux se préciseront au fur et à mesure.

Soyez assurés que le nouveau conseil apportera une attention particulière à la bonne gestion des fonds publics municipaux.

**6°) Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de **10 000 \$** conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de **2 000 \$** conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant **10 000 \$**.

00-11-285

**Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

00-11-286

**Emprunts temporaires – Règlements 2000-5 & 2000-10**

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de contracter un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2000-5 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 99 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement et de contracter un deuxième emprunt temporaire jusqu'à concurrence de 90% du montant décrété par le règlement no 2000-10 soit jusqu'à un montant n'excédant pas 225 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu de ce règlement.

Ces emprunts temporaires seront contractés à la Caisse populaire de Princeville selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ces règlements nos 2000-5 & 2000-10.

Il est également unanimement résolu que le maire et le secrétaire-trésorier soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

00-11-287

**Ratification des chèques – Ex -Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 3 octobre 2000	
- nos 0CH001067 à 0CH001076	42 618.34 \$
- En date du 11 octobre 2000	
- nos 0CH001077 à 0CH001082	17 201.50 \$
- En date du 17 octobre 2000	
- nos 0CH001083 à 0CH001089	21 300.37 \$
- En date du 24 octobre 2000	
- nos 0CH001090 à 0CH001100	42 158.23 \$
- En date du 31 octobre 2000	
- nos 0CH001101 & 0CH001102	15 021.23 \$
- temps supplémentaire des périodes 2040 à 2044	

ADOPTÉE

00-10-288

**Ratification des chèques – Ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de octobre 2000
- no 2495 annuler
- nos 2579 à 2591 12 154.20 \$

ADOPTÉE

**00-10-289**

**Approbation des comptes – Ex-Ville de Princeville**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d’approuver les comptes suivants et d’en autoriser le paiement :

**Fonds administration :**

- En date du 6 novembre 2000
- nos 0CH001107 à 0CH001197 145 510.75 \$

**Fonds d’immobilisation :**

- En date du 6 novembre 2000
- nos 0CH200018 à 0CH200022 372 281.65 \$

ADOPTÉE

**00-10-290**

**Approbation des comptes – Ex-Paroisse de Princeville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve et autorise les comptes suivants :

- En date du 6 novembre 2000
- nos 2592 à 2624 57 784.48 \$

ADOPTÉE

**00-11-291**

**Disposition d’un bien immobilisé**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de disposer d’une faucheuse-débroussailleuse acquise en 1984 et vendue à Alain Rivard au prix de 350 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

**État des revenus et dépense Ex-Ville**

Le secrétaire-trésorier dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l’article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

**00-11-292**

**Organisation des services et des cadres de la nouvelle Ville**

ATTENDU QUE la formation de la nouvelle Ville entraîne une réorganisation et un partage des fonctions et des tâches des cadres;

ATTENDU QUE d'ici la fin des comptabilités séparées et des régies intermunicipales chacun doit garder les fonctions qu'il occupait;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu entre les cadres des deux ex-municipalités pour en dégager un consensus;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter l'organigramme de l'organisation municipale de la Ville de Princeville, ainsi que la description des responsabilités des cadres, soumis par le secrétaire trésorier et qui se résume par le graphique suivant :

ADOPTÉE

**00-11-293**

**Demande d'un policier Michel Allard**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu d'autoriser l'extension du congé sans solde de Michel Allard, policier, jusqu'au 13 mai 2001 selon les conditions déjà déterminées à son congé initial.

ADOPTÉE

**00-11-294**

**Souffleur à neige – saison 2000 - 2001**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de retenir Jean-Claude Lizotte inc. pour la location du service de souffleur à neige avec conducteur pour un coût de 110 \$ l'heure et un minimum de 75 heures garantie pour la saison 2000 - 2001 (prix avant taxes)

ADOPTÉE

00-11-295

**Entente et contrat de déneigement**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Princeville désire procéder comme à chaque année à l'octroi de contrat de déblaiement de la neige et de déglçage chimique de certaines parties de chemins situées sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gille Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise l'octroi de contrat de déblaiement et de déglçage chimique de certaines parties de chemins municipaux situés sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville

QUE les modalités de paiement soient établies en deux (2) versements égaux soit, le premier au début de Janvier 2001 et le deuxième au début de mai 2001.

QUE le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer les dites ententes avec les entrepreneurs de chemins d'hiver concernés.

ADOPTÉ

00-11-296

**Rapport des dépenses de réfection de chemin ruraux – demande au Ministère des Transport**

ATTENDU QUE la municipalité de la Ville de Princeville a réalisé des travaux majeurs dans ses chemins ruraux;

ATTENDU QUE ceux-ci ont été approuvées lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2000 et doivent faire l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'amélioration du réseau routier établi par le Ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le Conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve les travaux de réfection de chemins ruraux effectués au cours de l'année 2000 et autorise le Directeur général à produire une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier.

ADOPTÉ

00-11-297

**Travaux de fossés – Route DeBilly**

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire améliorer le drainage de la route DeBilly;

ATTENDU QUE des travaux de creusage de fossés doivent être exécutés pour permettre un meilleur égouttement du chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise les travaux de creusage de fossés le long de la route DeBilly pour permettre un meilleur égouttement du chemin.



QUE le conseil municipal de la nouvelle Ville de Princeville autorise Monsieur Michel Carignan, inspecteur municipal à entreprendre la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

00-11-298

**Demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement – Travaux rue Boulet**

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu de demander au Ministère de l'Environnement un certificat d'autorisation pour les travaux d'aqueduc et d'égouts requis sur le prolongement de la rue Boulet selon les plans préparés par Jocelyn Michaud, ingénieur, sous le numéro de dossier PRIV-006-45-G.

ADOPTÉE

00-11-299

**Résolution d'application du code du bâtiment 1995**

ATTENDU le dernier alinéa de l'article 118 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de construction no 434-89 de l'Ex-Ville de Princeville prévoit déjà que le code national du bâtiment 1985 s'applique sur le territoire;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu qu'à partir du 7 novembre 2000 le code national du bâtiment 1995 s'appliquera sur le territoire de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-11-300

**Demande au Ministère de l'Environnement – Envoi des certificats d'autorisation**

ATTENDU QUE pour un suivi efficace des dossiers agricoles d'une municipalité, la transmission par les autorités gouvernementales d'un maximum d'informations est jugée nécessaire;

ATTENDU QUE la confirmation et la transmission des certificats d'autorisation en provenance du ministère de l'Environnement concernant les établissements de production animale étaient une pratique fonctionnelle et reconnue;

ATTENDU QUE les inspecteurs municipaux doivent dorénavant demander le certificat d'autorisation aux producteurs agricoles eux mêmes pour en faire une copie;

ATTENDU QUE ce nouveau processus cause des désagréments autant à l'inspecteur municipal qu'au producteur agricole;

ATTENDU QUE cette nouvelle pratique ne favorise pas la communication et les échanges d'informations entre les intervenants municipaux et les représentants gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville demande au ministère de l'Environnement du Québec, d'obtenir une copie du certificat d'autorisation émis par le ministère de l'environnement du Québec pour les établissements de production animale.

ADOPTÉ

**00-11-301**      **Règlement modifiant le règlement no 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville (zone Age 3) – Adoption du second projet (PRU2-006)**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'adopter le second projet de règlement PRU2-006 modifiant le règlement 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville dans le but de créer une zone Age 3 à même la zone Ag 14.

ADOPTÉE

**00-11-302**      **Subvention Chambre de Commerce – Programme de développement résidentiel**

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder à la Chambre de Commerce de Princeville une subvention de 6 250 \$ dans le cadre du programme de développement résidentiel. Cette dépense en est une de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**00-11-303**      **Tournoi Bantam**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ pour les médailles et banderoles aux champions et finalistes à être remises au Tournoi Provincial Bantam 2001.

ADOPTÉE

**00-11-304**      **Légion Royale Canadienne**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 100 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la couronne déposée aux cérémonies du jour du Souvenir du 11 novembre prochain.

ADOPTÉE

**Régie des Alcools, des courses et des jeux**

Avis de demande de permis de la Fromagerie le Pastoureau – Classé.

### **Poste canada**

M. Jan Heeremans demande qu'une lettre explicative soit transmise à M. Lacoursière pour informer le requérant du résultat obtenu de la Société Canadienne des postes relativement à la demande d'installation d'un kiosque postal dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste nord et Demers. - Classé aux archives.

00-11-305

### **Jean Boudreau - Centraide**

ATTENDU QUE plusieurs organismes de Princeville reçoivent une aide de Centraide;

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 100 \$ à Centraide dans le cadre de leur campagne annuelle pour la poursuite de ses activités caritatives.

ADOPTÉE

### **Denise Heeremans**

00-11-306

### **Unité Domrémy de Plessisville**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder une contribution de 50 \$ à Unité Domrémy de Plessisville pour la poursuite de ses activités d'aide à la toxicomanie située à la Maison du Lac.

ADOPTÉE

00-11-307

### **ACEF Bois-Francs**

ATTENDU la requête en annulation de l'ordonnance # 2000-531 du CRTC présentée par l'ACEF des Bois-Francs;

ATTENDU QUE cette ordonnance permet à Télébec de hausser ses tarifs de bases de façon très substantielle;

ATTENDU l'impact négatif sur la population régionale;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'appuyer l'ACEF des Bois-Francs dans leurs démarches auprès du CRTC.

ADOPTÉE

### **Société Saint-Jean-Baptiste**

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une correspondance de la SSJB invitant la population à signer une pétition sur la langue Française à être déposée à la Commission sur l'état de la langue française au Québec qui se tiendra dans la région le 2 décembre prochain.

**00-11-308**

### **Livre Ad Librum – don**

**ATTENDU QUE** le conseil de la nouvelle Ville de Princeville a contribué à la parution d'un nouveau recueil des trésors culturelles des municipalités de la région Centre du Québec;

**ATTENDU QUE** ce manuscrit doit être déposé dans un lieu public accessible à tous;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité de la nouvelle Ville de Princeville autorise la distribution de trois (3) livres sur le patrimoine Centre du Québec et ses trésors à la Bibliothèque municipale de Princeville et un livre au comité de la Petite Histoire de Princeville.

ADOPTÉ

### **Cindy Vézina**

La conseillère Monique Carré mentionne les victoires de la jeune patineuse artistique Cindy Vézina. Une lettre de félicitation lui sera envoyée.

### **Soirée du bénévolat**

Le conseiller Claude Ménard rappelle que la soirée du bénévolat aura lieu le 11 novembre prochain au Complexe Hôtelier DuPré.

**00-11-309**

### **Gaz Métropolitain**

**ATTENDU QU'** une importante dénivellation se retrouve au-dessus de la canalisation de Gaz Métropolitain sur la rue St-Jacques ouerst;

**ATTENDU QUE** depuis le mois de juin, plusieurs interventions ont été faites auprès de la compagnie pour remédier à la situation, et sans succès;

**ATTENDU QUE** la période hivernale approche, et que ce renflement nuira au bon déneigement de la rue;

**ATTENDU QUE** les risques d'accident qui s'ensuivront ne pourront être amputés au fait de votre unique négligence;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, et unanimement résolu d'exiger de Gaz Métropolitain d'agir dans les plus brefs délais pour corriger la dénivellation de leur canalisation.

ADOPTÉ

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-11-310

**Levée de la séance**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare,  
Secrétaire-trésorier

---

Laurent Carignan,  
Maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Mario Juare, secrétaire-trésorier